



Travailler en france avec passeport italien

Par **estellita**, le **03/04/2011** à **01:21**

Bonjour,

J'ai une amie chilienne résidente au Chili, mais qui a également la nationalité italienne. Elle souhaiterait venir vivre quelques temps en France et donc travailler. As t'elle besoin d'une carte de séjour, de résident.... Ici elle sera bien évidemment hébergé. MERCI pour vos réponses

Par **mimi493**, le **03/04/2011** à **17:21**

Si elle a la nationalité italienne, elle peut séjourner en France, et travailler.

Au bout de 3 mois, elle doit se déclarer en mairie pour devenir résidente française. ça ne lui sera accordé que si elle a des revenus.

PS : pourquoi dire qu'elle est Chilienne et ne dire que "elle a un passeport italien" ? Elle est italienne, c'est tout ce qui importe pour ce problème.